



LE MARÉCHALAT DE LA COUR COMMUNIQUE

Le divorce entre Son Altesse Royale le Prince Louis et Madame Tessy Antony a été prononcé en date du 4 avril 2019.

Par égard pour les enfants, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont accordé à Madame Antony la faveur particulière de rajouter le nom « de Nassau » à son nom Antony, afin qu'elle puisse porter aussi le nom de ses enfants. Elle s'appellera donc Madame Tessy Antony-de Nassau à partir de septembre 2019.

Le prononcé du divorce a pour conséquence que Madame Antony-de Nassau perd son prédictat d'Altesse Royale ainsi que son titre de Princesse de Luxembourg et qu'elle ne pourra plus représenter la famille grand-ducale.

Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse leur souhaitent, à tous deux, beaucoup de succès et de sérénité dans leur nouveau chemin de vie.

Luxembourg, le 5 avril 2019